

Date de révision 07-juin-2024

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 66824

Numéro du fiche de données de sécurité 66824

Nom du produit ZYGLO ZL-67B

Autres moyens d'identification

UFI JVUV-K0UW-E008-QQGU

Substance pure/mélange Mélange

Contient OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER; ALCOHOLS, C10-12, ETHOXYLATED PROPOXYLATED

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Contrôle non destructif
Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER; ALCOHOLS, C10-12, ETHOXYLATED PROPOXYLATED



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE)	Limite de concentration spécifique	Facteur M	Facteur M (long terme)
--------------	------------	-------------------------------	---------------------------	--	------------------------------------	-----------	------------------------

				n° 1272/2008 [CLP]	(LCS)		
OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLH EPTYL) ETHER 166736-08-9	40-60%	Aucune donnée disponible	605-450-7	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
ALCOHOLS, C12-15-BRANCHED AND LINEAR, ETHOXYLATED PROPOXYLATED 120313-48-6	15-25%	Aucune donnée disponible	639-733-1	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
ALCOHOLS, C10-12, ETHOXYLATED PROPOXYLATED 68154-97-2	15-25%	Aucune donnée disponible	614-340-8	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
HYDROCARBONS, C12-C15, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS -	5-10%	01-211945341 4-43-XXXX	920-107-4	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-	-	-
7-(DIETHYLAMINO)- 4-METHYL-2-BENZO PYRONE 91-44-1	1-3%	01-212022435 2-69-XXXX	202-068-9	Aquatic Chronic 2 (H411)	-	-	-
2-BUTYL-6-(BUTYLA MINO)-1H-BENZ[DE] ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	<1%	01-212011589 1-59-XXXX	242-828-7	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPT YL) ETHER 166736-08-9	300 - 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS, C12-15-BRANCHED AND LINEAR, ETHOXYLATED PROPOXYLATED 120313-48-6	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
HYDROCARBONS,	> 5000	> 5000	Aucune donnée	> 5000	Aucune donnée

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
C12-C15, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS -			disponible		disponible
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE 91-44-1	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	> 10000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus basse que les hanches pour éviter toute aspiration. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Si elle est inconsciente, faites rouler la personne blessée en position de récupération. Appelez une ambulance.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les symptômes indésirables peuvent inclure :

Yeux	Pain. Arrosage. Provoque de graves lésions des yeux.
Cutané(e)	Érythème (rougeurs cutanées). Provoque une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Provoque des brûlures oculaires. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
---------------------------------------	---

Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Le matériau est nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. Empêcher l'eau d'extinction de l'incendie de contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
--	--

Produits de combustion dangereux	En cas de combustion, dégage une fumée épaisse. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.
--	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible,
--------------------------------	---

comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

Prévention des dangers secondaires Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée. Manipuler tout emballage et récipient avec précaution pour minimiser les déversements. Éviter le rejet dans l'environnement.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les conteneurs à la verticale. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver à des températures comprises entre 10 et 30 °C. Stocker à l'écart des autres matières. Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE 91-44-1	-	14 mg/kg bw/day [4] [6]	49.3 mg/m ³ [4] [6]
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	-	4.64 mg/kg bw/day [4] [6]	16.3 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible

Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE 91-44-1	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.7 mg/m ³ [4] [6]
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	1.66 mg/kg bw/day [4] [6]	-	2.45 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[6] À long terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE 91-44-1	10 µg/L	0.1 mg/L	1 µg/L	10 µg/L	-
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	0.17 µg/L	1.7 µg/L	17 ng/L	0.17 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE 91-44-1	38.5 µg/kg sediment dw	3.85 µg/kg sediment dw	-	1.82 µg/kg soil dw	-
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE 19125-99-6	0.685 µg/kg sediment dw	68.5 ng/kg sediment dw	-	37.1 ng/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les vapeurs. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Voici des exemples de matériaux de protection acceptables pour les gants : Caoutchouc nitrile.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
À long terme (répétée)	Caoutchouc nitrile	0.38 mm	> 480 minutes

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de travail doivent être vérifiées pour garantir qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Yellow., to, Green
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

Point de fusion / point de congélation

Aucune information disponible.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 230 °C

Aucune information disponible.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair	93 °C	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	> 200 °C	Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	7.0	Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	22.5 mm²/s	@ 38 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible.
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Aucune information disponible.
Pression de vapeur	< 0.5 mmHg	@ 20 °C.
Densité relative		Aucune information disponible.
Masse volumique apparente		Aucune information disponible.
Densité de liquide	0.96 g/cm³	@ 20 °C
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		non applicable.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation < 0.1 n-butyl acetate = 100

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts. Agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucun effet connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 700 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER	300 - 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
ALCOHOLS, C12-15-BRANCHED AND LINEAR, ETHOXYLATED PROPOXYLATED	> 2000 mg/kg (Rat)	-	-
HYDROCARBONS, C12-C15, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 5000 mg/m ³ (Rat) 4h
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL -2-BENZOPYRONE	= 5 g/kg (Rat)	-	-
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H -BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE	> 10000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

OXIRANE, 2-METHYL-, POLYMER WITH OXIRANE, MONO(2-PROPYLHEPTYL) ETHER (166736-08-9)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	CL50	10 - 100 mg/L	96 heures	Extrapolations
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	10 - 100 mg/L	48 heures	Extrapolations
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Scenedesmus subspicatus	CE50	10 - 100 mg/L	72 heures	Extrapolations
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	CE10	>1 mg/L	72 heures	Extrapolations

ALCOHOLS, C12-15-BRANCHED AND LINEAR, ETHOXYLATED PROPOXYLATED (120313-48-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
---------	--------	------------------------	---------------	--------------------	-----------

Toxicité aiguë	Leuciscus idus	CL50	1 - 10 mg/L	96 heures	Extrapolations
Toxicité aiguë	Daphnia magna	CE50	1 - 10 mg/L	48 heures	Extrapolations

HYDROCARBONS, C12-C15, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS (-)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	LCLo	> 1000 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 1000 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	> 1000 mg/L	72 heures	

7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE (91-44-1)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Poisson	CL50	15.3 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CL50	9.7 mg/L	48 heures	

2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE (19125-99-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Brachydanio rerio	CL50	172.247 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	0.17 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus	CE50	381.3 mg/L	72 heures	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE	2.8
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE	4.643

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
7-(DIETHYLAMINO)-4-METHYL-2-BENZOPYRONE	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-BUTYL-6-(BUTYLAMINO)-1H-BENZ[DE]ISOQUINOLINE-1,3(2H)-DIONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides. Vider le contenu restant. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA****14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

IMDG**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RID**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

non réglementé

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
HYDROCARBONS, C12-C15, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS - -	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

AIIC

NZIoC

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **non applicable**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul

STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

J Forth

Préparée par

Date de révision

07-juin-2024

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité